n° 2
2021

Handyalogue

LE MAGAZINE DE L'ASPH

DOSSIER

Femmes en situation de handicap et violence, une réalité inacceptable!

A.S.P.H.
Solidaris réseau
www.asph.be

Tout est dit …

Et presque tout reste encore à faire

« Par sa pensée validiste, la société produit une grande partie des handicaps et façonne les stéréotypes et les nombreux préjugés qui enferment les personnes en situation de handicap dans certaines caractéristiques et les essentialise »

Maï Paulus – Étude ASPH 2020 – Femmes en situation de handicap : une double discrimination violente

Oui, tout est dit en 34 mots ! Le constat est posé et implacable. Je vous invite à lire cette étude qui met en lumière les réalités que vivent les femmes en situation de handicap, ce, et ceux qui les contraignent, enferment, réduisent, méprisent …

Si la société, les autorités politiques, etc. construisent, bien que petits pas à petits pas et pas aussi vite que les personnes en situation de handicap et leurs proches ne le souhaiteraient, des dispositifs intéressants, le tabou concernant les femmes en situation de handicap reste énorme ! Chiffres statistiques quasi inexistants, témoignages confidentiels, opacité maintenue, etc.

Quelle ou quel responsable politique va avoir le courage d'assurer le soutien financier pour les accompagnements et les logements privatifs adaptés à des vies de couples et de parents au sein d'environnements collectifs permettant des parentalités, soutenir des projets de vie libres dès la maternelle, l'enseignement, etc. ?

Et par ailleurs, ces 34 mots concernent aussi l'ensemble des personnes, femme et homme, en situation de handicap, etc.

Je ne m'autorise plus à être pessimiste ! Inquiète, oui ! Réactive, encore plus !

Des avancées sont réalisées, mais très en deçà de ce qu'un niveau de vie décent signifie, très en deçà des besoins légitimes – accessibilité crèches, enseignement inclusif, emploi, sécurité sociale, logement, vie active et citoyenne, etc.

Et la Covid-19 est une réalité supplémentaire. Les politiques ont injecté et injectent encore des budgets considérables pour soutenir au mieux les coûts, surcoûts et dégâts que cette pandémie provoque. Budgétairement, il faudra assumer.

L'ASPH n'acceptera pas que les femmes et les hommes en situation de handicap, leurs familles soient pénalisés. Chacune et chacun font partie d'une part de la société déjà très vulnérable et démunie encore plus.

Pour conclure plus positivement, nous serons certainement des centaines d'associations à nous battre pour cela !

Gisèle Marlière
Présidente ASPH

En français facile

L'ASPH a écrit une étude sur les violences faites aux femmes en situation de handicap.

C'est encore quelque chose de tabou.

Cela veut dire que l'on n'ose pas en parler.

Il n'existe pas de chiffres sur le nombre femmes en situation de handicap victimes de violence.

Peu de femmes en situation de handicap osent parler de ces violences.

La société n'est pas encore totalement inclusive.

L'école, l'emploi, le logement, la vie à deux, avoir des enfants …
ne sont pas encore accessibles aux personnes en situation de handicap.

La Covid-19 n'a rien arrangé.

Mais il faut défendre l'inclusion.

L'ASPH défend l'inclusion.

L'ASPH demande aux politiques de défendre aussi l'inclusion et de mettre tous les moyens en œuvre pour y parvenir.

Page 2 — Éditorial

Page 3 — Sommaire

Pages 4-5 — Le handicap au cœur de la stratégie interfédérale
Prolongation de la prime Corona

DOSSIER — Femmes en situation de handicap et violence, une réalité inacceptable!

Page 8 — Refuser toutes violences

Page 9 — Témoignage : Je m'appelle Iris

Pages 10-11 — Le validisme et le sexisme dans notre société

Pages 12-13 — Discriminations et oppressions.
Les entraves face au signalement des violences

Pages 14-16 — Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir
Militantisme et féminisme à la croisée des handicaps

Pages 17-18 — Le harcèlement dans l'espace public : entre sexisme et validisme

Page 19 — Harcèlement sexiste en ligne. Comment y faire face?

Pages 20-22 — Autodéfense adaptée. Quand les femmes prennent leur sécurité en mains

Pages 23-25 — Que peut-on faire? Les pistes de solutions et les revendications

Pages 26-27 — Écho des régionales

PÉRIODIQUE DE L'ASSOCIATION SOCIALISTE DE LA PERSONNE HANDICAPÉE ASBL

ÉDITRICE RESPONSABLE : Ouiam Messaoudi – rue Saint-Jean 32/38 – 1000 Bruxelles

CONTACT : Nathalie De Wispelaere – nathalie.dewispelaere@solidaris.be – 02 515 06 55

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO :
Marie Conrozier (Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir) – Nathalie De Wispelaere (Chargée de communication – ASPH) – Isabelle Dohet (Assistante sociale – ASPH) – Isabelle Dumont (Femmes pour le dire, Femmes pour Agir) – Eloise Malcourant (Chargée d'Éducation permanente et de communication – Fédération des Centres de Planning des FPS) – Gisèle Marlière (Présidente – ASPH) – Iris – Ouiam Messaoudi (Secrétaire générale – ASPH) – Talissa Mupoy (Assistante sociale – ASPH) – Maï Paulus (Chargée d'Études et de Projets) – Florence Vierendeel (Chargée de communication politique et d'études – Femmes Prévoyantes Socialistes) – Irene Zeilinger (Garance).

Tout don de 40 euros sur le compte BE81877-8028701-24 bénéficie d'une réduction fiscale

Dépôt : Bruxelles X – P501065 www.asph.be – 02/515 06 55

Vos données sont traitées conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection de données à caractère personnel.
À tout moment vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant, les modifier, supprimer ou exercer votre droit d'opposition. Pour ce faire, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Privacy.300@Solidaris.be

Ce magazine a été réalisé avec le soutien de :

Crédits photos : Images utilisées sous licence de Shutterstock.com

Handyalogue est mis sous film par l'Entreprise de Travail Adapté L'Ouvroir. www.louvroir.be

LE HANDICAP AU CŒUR
de la stratégie interfédérale

La ministre des Personnes Handicapées – Karine Lalieux – est aux commandes d'une note interfédérale « Handicap ». Il s'agit d'une proposition d'approche interfédérale pour la réalisation des droits des personnes en situation de handicap en Belgique d'ici à 2030. S'appuyant sur la Convention ONU, cette note décrit des axes de travail, mais contient déjà des mesures ou des projets de mesures en vue de faire du handicap une priorité au sein de chaque compétence.

QUE DIT CETTE NOTE ?

La politique du gouvernement doit absolument prendre en compte :

- l'approche du handicap sous l'angle des droits humains : les personnes en situation de handicap (PSH) sont des sujets juridiques actifs qui devraient pouvoir participer à toutes les sphères de la société sur un pied d'égalité avec les autres citoyens,
- la participation des personnes en situation de handicap : les PSH comme expertes du vécu, sont les mieux placées pour donner des conseils sur l'impact des politiques sur leur vie,
- le handistreaming : toutes nouvelles initiatives politiques devraient tenir compte de l'impact direct ou indirect sur les PSH,
- la coopération entre les domaines politiques : approche transversale est nécessaire dans le respect de la répartition des compétences, le ministre en charge de la politique du handicap joue un rôle de coordination. Coopération avec les entités fédérées.

RIEN SUR NOUS SANS NOUS

La Belgique, en ratifiant la Convention ONU des droits des personnes handicapées en 2009, s'est déclarée prête à considérer les PSH comme des citoyennes à part entière. Cela signifie concrètement que ce n'est pas à elles de s'adapter à leur environnement ou à la société dans laquelle elles vivent, mais bien à la société d'inclure chaque citoyen et citoyenne en situation de handicap.

Depuis plus de 100 ans, l'ASPH défend les droits des personnes en situation de handicap. Il en faut de l'acharnement et de la patience pour faire bouger les lignes et penser « inclusif ». Aujourd'hui encore, et la gestion de la crise de la Covid-19 en a exacerbé les manquements, les personnes en situation de handicap ne sont pas considérées comme des citoyennes à part entière. Nous ne pouvons l'accepter et travaillons sans relâche à interpeller les politiques, à faire du handicap une priorité.

OUI ! Il faut tenir compte des personnes en situation de handicap dans TOUS les domaines politiques et penser les législations en conséquence. Un seul objectif : l'inclusion en toute dignité.

Plus d'info

Contact center de l'ASPH

Du lundi au vendredi de 8h à 12h au 02 515 19 19

Via email : contactcenter.asph@solidaris.be

Ou pour les personnes sourdes et malentendantes de 9h30 à 11h via la page Contact center de notre site web www.asph.be

Le handicap au centre de la politique

La ministre des Personnes Handicapées (PSH) – Karine Lalieux – a écrit une note « Handicap ».

La politique belge doit penser « Handicap » et agir pour que les PSH soient des citoyennes comme les autres.

Karine Lalieux s'est basée sur la Convention ONU des droits des PSH pour écrire la note.

La note dit que la politique du gouvernement DOIT :

Considérer les PSH comme de citoyennes comme les autres.

Personne en situation de handicap = personne valide

Elles doivent participer à la société comme toute personne, dans toutes les sphères de vie.

Prendre en compte l'avis des personnes en situation de handicap car elles sont les mieux placées pour parler du handicap, donner des avis …

Penser le handicap dans toutes les politiques et tenir compte des conséquences possibles sur les personnes en situation de handicap.

Travailler avec les entités fédérées car les politiques doivent travailler et penser «handicap» ensemble et dans toutes les politiques.

On pourrait résumer en : Rien sur nous sans nous

Cette note concerne toutes les politiques.

La Belgique a signé la Convention ONU des droits des personnes handicapées en 2009 qui dit que les PSH sont des citoyennes comme tout le monde et que la société doit s'adapter aux handicaps.

Depuis 100 ans, l'ASPH défend les droits et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Il faut changer des lois.

PROLONGATION
de la prime Corona

La prime Covid accordée depuis juillet 2020 est prolongée jusqu'en septembre 2021 inclus.

Pour rappel, elle s'adresse aux personnes qui bénéficient :

- Du revenu d'intégration sociale (RIS)
- De la garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA)
- De l'allocation de remplacement de revenus (ARR) et/ou de l'allocation d'intégration (AI)

Si vous percevez une de ces allocations, vous ne devez rien faire, la prime Covid s'ajoute automatiquement.

Plus d'info

Contact center de l'ASPH

Du lundi au vendredi de 8h à 12h au 02 515 19 19

Via email : contactcenter.asph@solidaris.be

Ou pour les personnes sourdes et malentendantes de 9h30 à 11h via la page Contact center de notre site web www.asph.be

En français facile

La prime Covid est prolongée jusqu'en septembre 2021.

Cette prime est pour les personnes qui bénéficient :

- Du revenu d'intégration sociale (RIS)
- De la garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA)
- De l'allocation de remplacement de revenus (ARR) et/ou de l'allocation d'intégration (AI)

Il ne faut rien faire.

La prime est payée sur le compte automatiquement.

DOSSIER

Femmes en situation de handicap et violence, une réalité inacceptable!

« Je me suis retrouvée en fauteuil roulant. Quand j'étais seule à l'appartement, il me faisait tourner à toute vitesse et me lançait contre les murs. Ça le faisait beaucoup rire ».

« Mon mari me tripote, me viole. Je ne peux rien dire : il dit que je mens. Qui me croirait ? »

« Mon père répétait sans cesse à qui voulait l'entendre (...) que j'aurais mieux fait de crever à la naissance. Les hommes de la famille, cousins, neveux, oncles, frères, me... faisaient l'amour, comme ils disaient. »

« Depuis deux ans, ma fille me frappe. Elle cache mes cannes quand elle s'en va, elle m'a pris mon portable. Je suis si seule (...). Ses yeux m'ont fait peur et elle m'a dit « quand est-ce que tu vas crever et me laisser vivre ?! »

REFUSER
toutes violences

« Femme » et « Handicap » sont 2 termes qui ne sont généralement pas associés. L'expression « Personnes en situation de handicap » recouvre tant les femmes que les hommes alors que chacun et chacune vit des réalités différentes.

Encore plus grave, les femmes en situation de handicap sont très souvent invisibilisées et considérées comme similaires aux hommes, alors que c'est loin d'être le cas.

En effet, dans le monde, 1 femme sur 3 subit des violences physiques ou sexuelles. Elles sont exercées le plus souvent par le partenaire intime. Parmi elles, les femmes en situation de handicap sont 4 fois plus exposées aux violences sexuelles que leurs homologues valides. En institution, 8 femmes sur 10 sont exposées à des violences provenant des personnes qui les entourent comme les membres de leurs familles, les soignants ou d'autres personnes en situation de handicap.

Être femme ET en situation de handicap, c'est vivre à l'intersection du validisme et du sexisme, avec comme conséquence de multiples violences. Après #MeToo et NoMeansNo, il est grand temps d'ouvrir les yeux sur les violences faites aux femmes en situation de handicap et de les reconnaître pour y remédier.

Non aux violences

En français facile

On parle handicap, on parle souvent de personnes en situation de handicap.
On oublie que ce sont des femmes et des hommes.
On pense que chacune et chacun vivent la même chose.
Alors que ce n'est pas vrai.
Chacun vit des réalités différentes.
On ne parle pas souvent des femmes en situation de handicap et de leurs difficultés, des violences qu'elles vivent.
Dans le monde, beaucoup de femmes vivent des violences.
Les **femmes en situation de handicap vivent plus de violences** que les femmes dites valides.
En institution, **les violences sont souvent faites par les proches, les soignants …**
Il faut en parler.
C'est très important.
Cela permet de les faire connaître.
Cela permet de trouver des solutions pour faire arrêter les violences.

TÉMOIGNAGE

Je m'appelle Iris.

J'ai perdu l'usage de mes jambes depuis l'âge de 8 ans suite à la polio et à l'ostéogenèse imparfaite. Du jour au lendemain, ne plus pouvoir marcher a été très difficile à accepter.

Mais ce qui est encore plus difficile, c'est de se sentir différente.

À cause de la chaise roulante, ne pas avoir accès à certains trottoirs trop hauts, aux W.C. publics, à certains magasins …

Au début de mon handicap, le regard des autres a été très difficile à accepter. Petit à petit, j'ai réussi à ne plus y faire attention. Si un enfant demande à ses parents : « c'est quoi ça ? Pourquoi elle est dans ça ? » en me montrant du doigt, je vais vers lui et je lui explique.

Mais les questions des adultes ne sont pas aussi roses que celle des enfants.

Un jour on m'a demandé : « *comment tu arrives à faire l'amour ?* » J'ai répondu que j'ai un vagin et des seins comme toutes les femmes.

Parce que je suis en chaise roulante, je ne peux pas connaître le plaisir sexuel comme tout le monde ?

Maintenant, je suis maman d'un petit garçon de 23 mois.

Les regards que j'ai mis de côté m'ont à nouveau rattrapé.

Dans la rue, les gens nous regardent beaucoup.

Il n'y a pas longtemps une personne m'a demandé si l'enfant qui est avec moi est à moi. Je lui ai répondu : « *oui, pourquoi … ?* ». Elle m'a fait savoir qu'étant donné que je suis en chaise roulante, être enceinte est impossible.

Je lui ai demandé si elle avait des enfants, elle m'a répondu « *oui !* » Du coup, je lui ai signalé que ma grossesse s'est passée exactement comme la sienne.

Une autre femme, en voyant un enfant de 23 mois donner la main à sa maman en chaise roulante, passe à côté de nous. Au lieu de continuer son chemin comme elle l'aurait fait si elle passait à côté d'une personne valide, elle a eu l'audace de me dire « *Il est gentil avec vous* ».

Si je fais ce témoignage aujourd'hui, c'est pour vous dire que nous rêvons tous et toutes d'un monde meilleur, en effaçant notamment la différence qui existe entre les personnes valides et les personnes en situation d'handicap.

Finissons-en avec les préjugés et la discrimination. Cessons les violences verbales, psychologiques, physiques et toutes les autres ! L'inclusion est l'affaire de toutes et tous.

Iris

Louisa de Groot retrace la vie de Chantal-Iris Mukeshimana, son parcours, son amour inconditionnel de la danse au travers du livre « *Relève-toi et danse* », publié aux éditions Memory

Pour en savoir plus sur le livre :
https://www.editionsmemory.be/fr/livres/1038-releve-toi-et-danse-9782874133398.html

LE VALIDISME ET LE SEXISME
dans notre société

Le validisme : c'est un monde construit* par *des personnes « valides »,* pour *des personnes « valides » et « capables ». C'est un monde où des discriminations sont établies sur base de* capacités humaines, psychologiques, intellectuelles et physiques *: les personnes en situation de handicap y sont invisibles et oubliées.

Par exemple :

- l'inaccessibilité physique de la majorité des bâtiments est due à notre société validiste,
- penser qu'une personne ayant un handicap intellectuel a moins de valeur qu'une personne sans handicap est une pensée validiste,
- traiter quelqu'un « d'handic' » est une insulte validiste,
- Prendre une décision à la place d'une personne en situation de handicap alors qu'elle pourrait exprimer ses envies est un acte validiste.

Le sexisme : c'est l'ensemble des préjugés, des croyances et des stéréotypes concernant les femmes et les hommes. Le sexisme entraîne des attitudes et des comportements stéréotypés, menant à des insultes, des humiliations, des gestes déplacés, des comportements de mépris … Dans la majorité des cas, ce sont les femmes qui en sont victimes.

Le validisme et le sexisme sont deux systèmes de domination qui maintiennent des inégalités sociales. Les femmes et les filles en situation de handicap sont les plus touchées : elles souffrent d'une double discrimination qui leur fait courir des risques plus élevés d'être victimes, dans leur famille comme à l'extérieur, de violences sexistes, d'abus sexuels, d'atteinte à l'intégrité physique, de défaut de soins, de mauvais traitements et d'exploitation[1].

Elles se heurtent aussi à des difficultés bien plus grandes que le sont les hommes, notamment à des entraves à l'accès à un logement décent, à la santé, à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'emploi. Elles sont plus susceptibles que les hommes d'être placées en institution. Les femmes handicapées subissent également des inégalités en termes de rémunération pour un travail égal, d'accès au crédit et sont rarement associées à la prise de décisions économiques.

En Europe, près de 80 % des femmes, adolescentes et filles en situation de handicap sont victimes de violences. Les auteurs de ces violences sont, dans la plupart des cas, des hommes[2].

Les stéréotypes sexistes et validistes rencontrés par certaines femmes en situation de handicap les infantilisent, les déshumanisent et les isolent. « Souvent, quand les femmes porteuses de handicaps parlent, on dit qu'elles racontent ça pour se rendre intéressantes » explique Maudy Piot. De plus, dans la pensée validiste, le handicap physique est souvent assimilé à un handicap intellectuel : « ils parlent comme si j'étais débile ! », ajoute Maudy Piot[3]. Comment sortir des violences si aucun crédit ne leur est donné ?

Rappelons finalement que les discriminations et les inégalités sociales vécues par les femmes en situation de handicap ne concernent pas uniquement leur genre et leur handicap. Elles peuvent aussi connaître des discriminations sur base de leurs origines, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leur apparence physique … Une personne est à l'intersection de plusieurs identités qui donnent lieu à des situations de vie particulières et des problématiques invisibles.

---

1 *Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies – Personnes Handicapées : https://www.un.org/development/desa/disabilities-fr/les-femmes-et-les-filles-handicapees.html*

2 *CFFB, 2018. Les victimes sont, quant à elles, en général des femmes. Il convient de préciser que certains garçons et hommes en situation de handicap sont également victimes de violences et de discrimination de la part d'hommes valides et cette problématique mériterait évidemment davantage d'investigations.*

3 *Conseil francophone des Femmes de Belgique (2018 : 41)*

C'est quoi le validisme ? C'est quoi le sexisme ?

Le sexisme et le validisme expliquent les violences faites aux femmes en situation de handicap.

Qu'est-ce que c'est ?

Le validisme

C'est un monde construit **par** des personnes « valides », **pour** des personnes « valides ».

Les personnes en situation de handicap y sont invisibles et oubliées.

Par exemple :

> Beaucoup de bâtiments sont inaccessibles aux personnes en situation de handicap.
>
> Les bâtiments sont pensés pour les valides, pas pour les personnes en chaise roulante.

<u>Le sexisme</u>

C'est quand on traite les hommes et les femmes différemment.

C'est quand on pense par exemple qu'une femme n'est pas capable de faire quelque chose parce qu'elle est une femme.

C'est quand on pense qu'un homme fait mieux qu'une femme.

C'est quand les hommes traitent les femmes sans respect …

Les femmes et les filles en situation de handicap sont souvent victimes de validisme et de sexisme.

Elles sont discriminées 2 fois.

Elles vivent plus souvent victimes de violences que les hommes.

Elles ont moins accès au logement, à la santé, à l'éducation, à la formation professionnelle, à l'emploi.

Il y a plus de femmes en situation de handicap qui vivent en institution que d'hommes en situation de handicap.

En Europe, 80 % des femmes, adolescentes et filles en situation de handicap sont victimes de violences.

En institution, 80 % des femmes vivent des violences venant du personnel médical, de la famille et des proches, d'autres personnes en situation de handicap …

Ces violences sont souvent faites par des hommes.

Il y a aussi d'autres discriminations.

Quand une femme est étrangère …

Quand une femme est jeune ou âgée …

Quand une femme est dite belle ou pas belle …

Il y a beaucoup de discriminations.

On ne peut pas l'accepter.

DISCRIMINATIONS ET OPPRESSIONS

Les entraves face au signalement des violences

Dénoncer des violences intrafamiliales, conjugales, sexuelles ou psychologiques subies est très compliqué pour les femmes en situation de handicap. Mais ne pas en parler, c'est favoriser la perpétuation de ces violences.

Pourquoi les filles, adolescentes et femmes en situation de handicap n'en parlent pas? Plusieurs « raisons » à cela, mais il faut travailler à augmenter la visibilité des violences (sexuelles, psychologiques, physiques) pour que les auteurs ne restent plus dans l'impunité.

1) « Ce n'était pas si grave que ça » : il est possible que certaines femmes ne reconnaissent pas qu'elles sont victimes de violences. Elles pensent qu'il est « normal » de subir des actes violents et considèrent leur vie comme « normale », alors que ce n'est pas du tout le cas. La non-reconnaissance de comportements inappropriés est une problématique plus particulièrement rencontrée chez les femmes en situation de handicap intellectuel.

2) « Je ne sais pas à qui et comment en parler » : quand les abus sont identifiés, certaines femmes sont empêchées de les signaler à cause de problèmes d'accessibilité : problèmes physiques pour accéder au bâtiment, problèmes communicationnels lorsqu'il s'agit d'une femme utilisant la langue des signes ou aveugle, etc. Outre le manque d'accessibilité à l'information sur les violences, nombreuses sont les femmes qui ne connaissent pas les services qui peuvent les aider.

3) « De toute manière, ils ne vont pas me croire » : toute leur vie, certaines femmes en situation de handicap ont intériorisé le fait d'être passives, asexuées et dépendantes. Cela influe sur la manière dont elles se perçoivent face aux autorités. Elles peuvent avoir peur d'être accusées de mentir, de ne pas être prises au sérieux, d'être incomprises ou couvertes de honte. En plus, les agents de police sont souvent peu sensibilisés aux violences spécifiques liées au handicap. Enfin, certaines femmes pensent qu'il serait préférable de ne pas se plaindre, car ce serait un comportement inapproprié venant de leur part. Des paroles telles que « regarde tout ce qu'on fait pour toi, et tu oses encore te plaindre? » en sont l'illustration. Elles peuvent alors avoir le sentiment que ce sont elles-mêmes qui sont coupables des violences qui leur arrivent.

4) « Que vais-je devenir sans lui? » : certaines femmes ne parlent pas des violences subies par peur des conséquences (pour elles et pour leur agresseur) de telles dénonciations : elles peuvent ressentir un de la honte d'avoir mis en lumière ce qu'elles ont subi, de la culpabilité d'avoir dénoncé quelqu'un, de la peur pour la suite de la vie de l'agresseur, de la peur d'être isolée par la suite, d'être envoyée en institution, de la peur de représailles, tant de leur famille que de la famille de l'agresseur, etc. Pour certaines personnes en situation de handicap intellectuel, la peur des conséquences est plus grande que la violence qu'elles subissent. Ainsi, elles préféreront ne pas dénoncer les comportements inappropriés dont elles sont victimes.

5) « Porter plainte ne servira à rien » : certaines femmes hésitent à porter plainte pour éviter de ressasser le passé et de décrire ces relations violentes et abusives, ce qui est très douloureux. Cela est d'autant plus difficile quand une relation forte lie l'agresseur et l'agressée, qu'il s'agisse d'un ancien partenaire ou d'un membre de la famille.

Tant d'autres « raisons » existent pour lesquelles les femmes en situation de handicap ne dénoncent pas ces violences auprès des autorités ou d'autres institutions. Ces quelques exemples montrent le système tentaculaire dans lequel elles sont empêtrées et qui entrave la visibilité et la dénonciation des violences faites contre elles, ainsi que les actions qui pourraient enrayer ces violences. Ces femmes sont alors encore plus exposées à des risques d'abus étant donné qu'elles dépendent de personnes (valides), potentiellement violentes, pour des soins et des services liées à leurs incapacités et besoins spécifiques.

Quelles sont les structures existantes contre les violences faites aux femmes ?

Mirabal Belgium : mirabal.belgium@gmail.com – www.mirabalbelgium.wordpress.com

Garance : Rue Royale 55 – 1000 Bruxelles – 02 216 61 16 – info@garance.be – www.garance.be

Conseil des Femmes Francophones de Belgique ASBL : 10 rue du Méridien – 1210 Bruxelles – 02 229 38 21 – info@cffb.be – www.cffb.be

L'ASPH est reconnue point d'appui UNIA et dispose d'un Contact center

Vous êtes discriminées ? Appelez-nous !

Contact center de l'ASPH

Du lundi au vendredi de 8h à 12h au 02 515 19 19

Via email : contactcenter.asph@solidaris.be

Ou pour les personnes sourdes et malentendantes de 9h30 à 11h via la page Contact center de notre site web : www.asph.be

Pourquoi on ne parle pas des violences ?

Il faut parler de toutes les violences faites aux femmes en situation de handicap.
Pour que les violences s'arrêtent et punir les personnes qui les font.
Voilà quelques exemples de « pourquoi on ne parle pas des violences ? » :

1) « Ce n'était pas si grave que ça »

   Certaines femmes pensent que ces violences sont normales.

   Alors que cela ne l'est pas.

   Certaines femmes ne reconnaissent pas la violence qu'on leur fait.

2) « Je ne sais pas à qui et comment en parler »

   Certaines femmes en situation de handicap reconnaissent les violences.

   Mais elles ne peuvent pas en parler, car elles ne savent pas :

   - à qui en parler
   - ou aller pour en parler
   - aller dans le bâtiment, car il est inaccessible
   - témoigner de la violence, car personne ne parle la langue des signes par exemple.

   C'est une question d'accessibilité.

3) « De toute manière, ils ne vont pas me croire »

   Certaines femmes en situation de handicap se sentent comme des moins que rien.

   Pourquoi ?

   Parce la famille, les proches les ont toujours traitées comme ça.

   Elles peuvent avoir peur d'expliquer les violences à la maison par peur d'être traitées comme une menteuse.

   D'autres femmes en situation de handicap pensent qu'il ne faut pas se plaindre.
   D'autres femmes pensent que ces violences sont de leur faute.

4) « Que vais-je devenir sans lui ? »

   Certaines femmes ne parlent pas des violences qu'elles vivent.

   Parfois parce qu'elles ont honte de ce qu'elles vivent.

   Parfois elles se sentent coupables d'avoir parlé des violences

   Parfois elles ont peur pour la suite de la vie de l'agresseur, de la peur d'être isolée par la suite, d'être envoyées en institution, de la peur de vengeance.

5) « Porter plainte ne servira à rien »

   Parler de ces violences est difficile pour certaines femmes en situation de handicap.

   Les femmes en situation de handicap ne parlent pas de ces violences pour d'autres raisons.

Mais pour faire changer les choses, il est important d'en parler.

FEMMES POUR LE DIRE,
Femmes pour Agir

Militantisme et féminisme à la croisée des handicaps

Contactées par l'ASBL[1] « Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir » (FDFA) lors de la sortie de notre étude consacrée aux violences faites aux femmes en situation de handicaps, nous avons voulu les rencontrer afin d'échanger sur leurs réalités en France. C'est avec grand intérêt que nous avons interviewé Isabelle Dumont, Chargée de mission Communication & Développement associatif et Marie Conrozier,Chargée de mission « Lutte contre les violences » de l'ASBL FDFA.

Maudy Piot – infirmière, kinésithérapeute, psychanalyste et psychothérapeute devenue aveugle suite à une rétinite pigmentaire, féministe et militante – fonde l'ASBL FDFA en 2003, année européenne des personnes handicapées. Elle pose les constats suivants : la gouvernance des associations de personnes handicapées est dévolue aux hommes avec peu de places accordées aux femmes. Les personnes en situation de handicap représentent un bloc non genré. Pour lutter contre toutes les formes de discrimination, croisées handicap/genre ou non, il est nécessaire de rendre les combats transversaux à l'ensemble des différents types de handicaps.

Isabelle Dumont explique : « En 2010, la grande cause en France portait sur les violences faites aux femmes. Nous nous sommes demandé ce qu'il en était pour les femmes handicapées. Nous avons donc organisé une journée de réflexion sur le sujet au cours de laquelle nous avons posé la question suivante aux participantes et participants : avez-vous subi des violences et/ou des maltraitances ? Au dépouillement : 36 % des femmes valides ont répondu OUI pour 70,58 % des femmes en situation de handicap. Cela nous a interpellés : pas loin du double ! Même si on pressentait que le chiffre devait être plus élevé pour les femmes en situation de handicap, **nous ne nous doutions pas que cela s'approcherait du double. Cette réalité était peu connue**[2]».

Forte de ces constats, FDFA s'est rapprochée des structures de lutte contre les violences faites aux femmes pour leur demander comment elles appréhendaient le handicap. Leur réponse est interpellante : pas moyen d'identifier précisément si la femme est en situation de handicap ou pas. Ces structures ne touchent pas les femmes en situation de handicap et le personnel d'écoute n'est pas formé aux spécificités du handicap.

« Il y a là un manque à combler. C'est ainsi que Maudy Piot a mis sur pied un service d'écoute violence spécifique aux femmes en situation de handicap tout en proposant un accompagnement adapté aux femmes qui le souhaitaient. Pour les femmes sourdes, nous avons très peu d'appels, car il existe à Paris une association très reconnue à l'intention des personnes sourdes. Nous avons créé une adresse courriel. Cela ne sert à rien de proposer un double service. On réoriente vers l'association spécifique quand nous avons des demandes de femmes sourdes. Et on travaille en réseau. »

FEMME EN SITUATION DE HANDICAP (FSH) : QUELLES VIOLENCES ?

Les FSH subissent les mêmes violences que celles exercées envers les femmes valides. En revanche, elles vont subir davantage de violences institutionnelles, médicales, médicamenteuses, de la maltraitance. Isabelle Dumont développe : « Le handicap est un facteur aggravant de certains types de violences qui sont moins représentées dans la population générale. Certaines violences sont exercées vis-à-vis de certaines femmes en situation de handicap. Par exemple, les violences sexuelles sont très importantes vis-à-vis des femmes autistes. »

Marie Conrozier continue : « En 2019, nous avons traité plus de 2000 appels, pour 97 % de femmes en situation de handicap ou de proches. En 2020 nous avons ouvert près de 235 nouveaux dossiers » accompagnés « alors que nos bureaux et services étaient fermés pendant les 4 mois de confinement. Certaines personnes souhaitent seulement parler. Cela représente 40 % des appels pour lesquels il n'y a pas vraiment de besoin d'accompagnement ou d'orientation. Ce sont principalement des femmes en situation de handicap psychologique ou moteur qui nous appellent … »

Isabelle Dumont précise : « Quand il s'agit de personnes en situation de handicap mental, ce sont principalement des tierces personnes – proche ou professionnel qui nous appellent. Les femmes en situation de handicap mental n'ont pas forcément la compréhension de la violence dont elles sont la cible, ni les moyens d'appeler, ni l'information, ni l'accès au téléphone … Ces chiffres ne sont pas totalement représentatifs de ce qu'il se passe en France tant au domicile qu'en institution. Depuis de nombreuses années, nous demandons une grande enquête nationale sur le sujet. »

L'ASBL entend tous types de violences, de la maltraitance intrafamiliale, à la violence physique, le témoignage d'un viol vieux de plusieurs années, à des incivilités répétées, à

1 *En droit français, les associations sans but lucratif sont dénommées «association loi de 1901»*

2 *En savoir plus : Rapport sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences» présenté en 2012 devant l'Assemblée Générale des Nations Unies, par Rashida Manjoo.*

l'instauration d'un climat de violences à différencier de la violence en tant que telle. Les réponses sont fonction du type de violence et de handicap. L'ASBL regrette parfois l'immobilisme des services publics dans certaines situations.

BONNES PRATIQUES

Il est essentiel que les écoutantes soient **formées à l'écoute, aux violences et aux handicaps**. La partie juridique et sociale sont des plus. Elles doivent avoir les clefs pour répondre aux demandes. Une fois par an, l'ASBL refait le point, échange sur des situations vécues, sur les manières de les traiter, car les écoutantes sont des bénévoles, venant d'horizons professionnels différents. Le terrain nourrit le plaidoyer. FDFA travaille toujours avec les PSH pour répondre à leurs attentes et à leurs besoins.

ÉVOLUTION ?

« On a réussi à se faire entendre des politiques », explique Isabelle Dumont. « Les lignes commencent à bouger, mais on est loin d'avoir une visibilité grand public. Les politiques publiques doivent donner les moyens au terrain pour lutter contre toutes les formes de violences. Il faut miser sur l'information, la sensibilisation et la formation de la société aux handicaps, Il faut former les professionnels à identifier les violences et à repérer les femmes handicapées qui en sont victimes. Les professionnels de la santé sont souvent au plus proche de ces femmes et pourtant très peu posent la question des violences ! »

Marie Conrozier poursuit : « On est de plus en plus demandées pour les journées de formation contre les violences faites aux femmes en situation de handicap. La société a évolué. Les portes des institutions se sont un peu ouvertes. Mais il reste encore beaucoup de sensibilisations aux handicaps à réaliser. Il faut déconstruire les stéréotypes liés aux handicaps, éduquer la société – encore trop segmentée et non inclusive – aux handicaps. »

Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir

«Femmes handicapées, citoyennes avant tout!» – la devise de l'association - parle d'elle-même. Il est urgent d'agir et de lutter contre la double discrimination qu'entraîne le fait d'être femme et en situation de handicap.

FDFA est une association française basée à Paris qui réunit en priorité des femmes en situation de handicap, quelle que soit leur singularité, des hommes en situation de handicap, des femmes et des hommes dits « valides » partageant les mêmes objectifs.

FDFA est autant une association de terrain qu'une association de plaidoyer.

Pour en savoir plus

www.fdfa.fr

www.helloasso.com/associations/femmes-pour-le-dire-femmes-pour-agir-fdfa

LES +

« FDFA a lancé le 25 novembre un site internet accessible https://ecoute-violences-femmes-handicapees.fr. Il n'existait pas de centre ressources sur ce sujet. Cela vient compléter le dispositif d'écoute et c'est aussi une vitrine de nos actions », continue Isabelle Dumont.

« On aimerait qu'il y ait des interactions entre les différentes associations pour partager les bonnes pratiques, les ressources … pour construire de façon concrète l'Europe du handicap. Il y a de plus en plus de liens entre les différentes associations qu'elles soient féministes, handicap … le confinement a eu cette conséquence positive que le handicap soit enfin pris en compte de manière transversale et générale », complète Marie Conrozier.

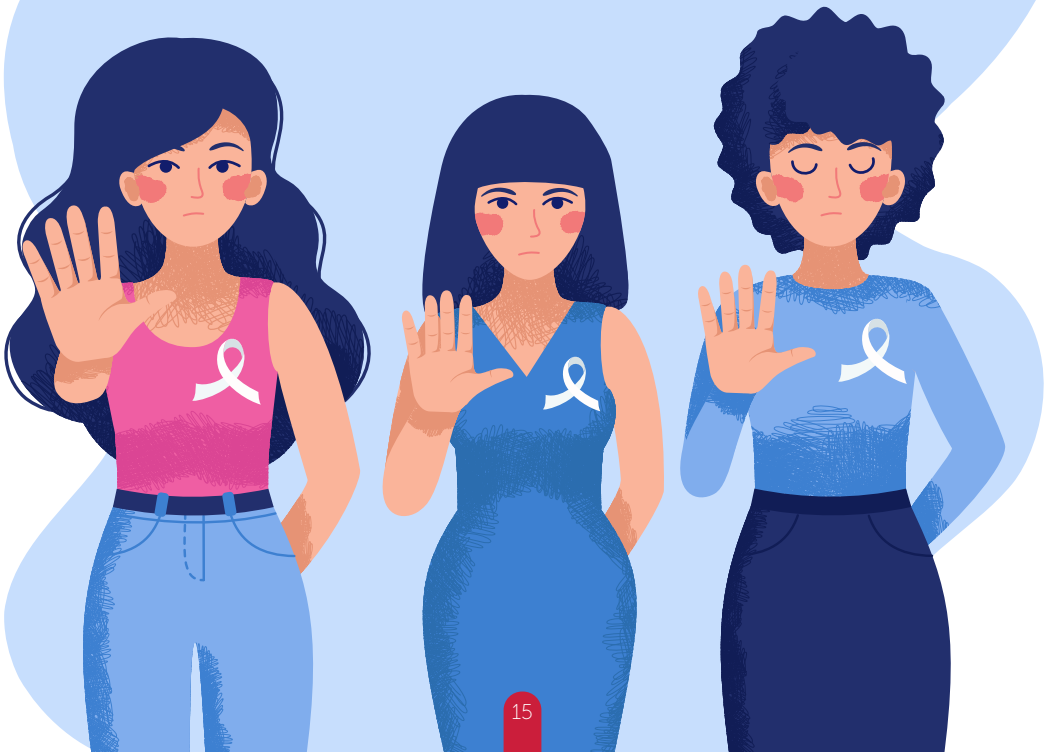

Et en France ?

L'ASPH a contacté l'ASBL française : Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir » (FDFA) pour parler des violences faites aux femmes en situation de handicap.

L'ASBL a été créée en 2003 par Maudy Piot devenue aveugle suite à une maladie.

Femme, en situation de handicap, elle veut lutter contre toutes les formes de discrimination.

En 2010, la France voulait en savoir plus sur les violences faites aux femmes.

C'est pourquoi FDFA a questionné les membres de l'ASBL : avez-vous subi des violences et/ou des maltraitances ?

Les résultats :

- 36 % des femmes valides ont répondu OUI
- 70,58 % des femmes en situation de handicap ont répondu OUI.

C'est 2 fois plus.

FDFA a voulu en savoir plus sur les violences faites aux femmes en situation de handicap.

Elle a contacté les ASBL « Violences » françaises.

Mais ces ASBL ne touchent pas les femmes en situation de handicap.

FDFA a alors créé un service d'écoute et d'accompagnement pour les femmes en situation de handicap.

Elles vivent les mêmes violences que toutes les femmes.

Mais elles vivent davantage certaines violences.

Certaines violences touchent plus certaines femmes en situation de handicap.

Par exemple : les femmes autistes vivent plus de violences sexuelles qu'une femme en situation de handicap physique.

Les personnes qui écoutent ces violences doivent être formées à **l'écoute, aux violences et aux handicaps**.

Pour faire changer les choses, il faut sensibiliser les professionnels, la société et les politiques.

Il faut aussi échanger, partager entre ASBL, voir ce qui se fait en Belgique, en France, en Europe …

L'ASBL a créé un site accessible sur les violences faites aux femmes en situation de handicap.

Il y a beaucoup de documents en Facile à Lire et à Comprendre.

LE HARCÈLEMENT
dans l'espace public : entre sexisme et validisme

98 % des femmes belges déclarent avoir déjà vécu une situation de sexisme dans l'espace public[1]*. Dans la rue, dans les transports en commun, sur un terrain de basket, en terrasse d'un café, le harcèlement a lieu partout, à toute heure de la journée et prend diverses formes. Ce phénomène concerne principalement les femmes, notamment en situation de handicap, et illustre avec brio notre société patriarcale et validiste.*

UN PARTAGE GENRÉ DE L'ESPACE PUBLIC

L'espace public recouvre tout lieu de passage et de rassemblement. Bien qu'il soit à l'usage de toutes et de tous, cet espace n'est pas neutre ! Il est pensé **par et pour les hommes** … L'aménagement du territoire reproduit les stéréotypes de genre. Cela favorise la présence des hommes dans ces lieux extérieurs et relaie les femmes dans l'espace domestique. Cette « consommation » différenciée, basée sur le genre, se joue dès le plus jeune âge, en témoigne l'occupation des cours de récréation dans les écoles où les garçons s'étendent au milieu et les filles restent sur les côtés.

QU'EST-CE QUE LE HARCÈLEMENT ?

L'espace public est donc loin de répondre aux besoins de toutes et tous. D'autant plus qu'il est vecteur d'un sentiment d'insécurité pour beaucoup de femmes en raison du harcèlement qui y est perpétué. Cette violence répétée peut être verbale, physique ou psychologique à l'égard d'une personne par une autre personne ou un groupe. S'instaure alors un rapport de pouvoir inégal qui se traduit par un climat de peur et de frustration.

Il existe de nombreuses idées de reçues sur le harcèlement dans l'espace public. L'imaginaire collectif tend à perpétuer certains profils « type » d'agresseurs, de victimes et de contextes d'agression, comme le soir, dans la rue … Erreur ! Les agresseurs et les victimes sont, en réalité, de tous les âges, de toutes les origines, de toutes les cultures et de tous les milieux sociaux. Le harcèlement ne se résume pas qu'à des commentaires. Il peut se manifester de mille et une manières différentes : sifflements, insultes, attouchements, frottements, exhibitionnisme …

CONSÉQUENCES ET PISTES D'ACTION

S'il n'existe aucun profil type, **les auteurs de harcèlement dans l'espace public sont majoritairement des hommes et les victimes principales des femmes**, surtout si elles subissent plusieurs formes d'oppression telles que le racisme, la lesbophobie et/ou le validisme.

Ce type de violences n'est pas sans conséquence … Beaucoup de femmes mettent en place des stratégies d'évitement qui consistent à ne pas fréquenter certains lieux à certaines heures, mais également à planifier à l'extrême tout déplacement ou à rester chez soi. Ce qui tend d'autant plus à exclure les femmes des espaces de débat et de sociabilité. Cette situation crée donc des inégalités basées sur le genre qui nous impactent toutes et tous.

En Belgique, ces agressions sont punissables par la loi. Mais la plainte n'aboutit que rarement … Alors, que faire ? En réalité, les recommandations sont nombreuses telles que l'application du gender mainstreaming, stratégie qui a pour ambition de renforcer l'égalité des femmes et des hommes dans la société, en intégrant la dimension de genre dans le contenu des politiques publiques, la généralisation, de manière effective, de l'Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS) en milieu scolaire, le financement, et la consultation des actrices et des acteurs de première et de seconde ligne qui luttent contre le sexisme et le validisme via des campagnes, des outils et des actions de sensibilisation ou encore la mise en place des marches exploratoires dans les villes.

Espace public et femmes en situation de handicap

Dans l'espace public, les femmes en situation de handicap peuvent faire l'objet de violences. On peut réduire celles-ci en agissant sur différents niveaux :

Transport en commun et voirie

- Accessibles aux personnes en situation de handicap, suffisamment éclairé
- Horaires flexibles surtout en soirée voire la nuit,
- Arrêts proches de bâtiments publics ou d'habitations.

Habitation

Dans les zones urbaines, le choix de son habitation devrait pouvoir s'exercer dans un quartier où commerces variés et services publics sont en nombre et accessibles.

Voirie

L'aménagement des trottoirs doit permettre une circulation aisée. Cela demande une largeur d'au moins 1,50m sans obstacle comme des poteaux, potelets, terrasses, poubelles, pots de fleurs, panneaux publicitaires au sol … L'éclairage public doit être suffisant. Le revêtement doit être confortable et accessible. Les parkings – lieux publics, commerces … – doivent compter un nombre suffisant de places réservées aux PSH.

1 *Étude : «Le sexiste dans l'espace public» réalisée par Vie Féminine et disponible sur le site : www.engrenageinfernal.be*

Contact :

Florence Vierendeel
Chargée d'études et de communication politique
Femmes Prévoyantes Socialistes (FPS)

Pour aller plus loin sur le sujet :

Magazine de Femmes Prévoyantes Socialistes : Femmes plurielles www.femmesplurielles.be

Dossier « Femmes et espace public »

Analyse 2019 : Le sexisme dans l'espace public disponible en ligne : www.femmesprevoyantes.be

- Pour demander l'analyse : fps@solidaris.be

Outils réalisés par la Fédération des Centres de Planning familial des FPS :

- Le guide illustré du respect dans la rue ou ailleurs :
- https ://www.planningsfps.be/product/petit-guide-illustre-du-respect-dans-la-rue-ou-ailleurs/
- Pour demander le guide : cpf@solidaris.be ou sur le site internet

En français facile

Les violences en rue, dans les bus...

Presque toutes les femmes belges ont vécu des violences en rue, dans les bus... dans l'espace public en journée ou la nuit.

L'espace public, ce sont les endroits ou on passe, ou se rassemble :

- les places,
- les rues,
- les transports en commun comme les bus, les trains, les métros...

Tous ces endroits ont été pensés **par et pour les hommes**.

Parfois, les femmes ne s'y sentent pas en sécurité et y sont harcelées.

Cela peut être des insultes.

Cela peut être vouloir forcer quelqu'un à discuter ...

Cela concerne tout le monde.

Les femmes vivent plus de violences que les hommes.

Les harceleurs sont souvent des hommes.

Pour éviter ces violences en rue, il faut

- Des transports en commun, des trottoirs, des commerces, des services publics accessibles...
- De l'éclairage public suffisant et partout
- Des places de parkings pour personnes handicapées

Si on ne fait rien,

- elles resteront davantage à la maison
- elles feront leurs courses à certaines heures par exemple
- elles ne sortiront pas le soir ou la nuit

Les femmes et les hommes sont égaux.

Les femmes et les hommes ont le droit d'être dans tous les espaces publics.

Il existe une loi contre ces violences.

Il faut sensibiliser tout le monde à ces violences.

HARCÈLEMENT SEXISTE EN LIGNE

Comment y faire face ?

Internet et les réseaux sociaux occupent une place importante dans la vie quotidienne des *citoyennes et des citoyens. Ce sont des lieux de libération de la parole, mais aussi des sources de dangers*, notamment pour les femmes qui font face à de nombreuses violences. On vous harcèle en ligne, comment réagir ? La Fédération des Centres de Planning Familial des FPS propose deux stratégies à adopter parmi d'autres.

Le harcèlement sexiste en ligne peut prendre plusieurs formes allant d'avances déplacées à la tentative de piratage des comptes réseaux sociaux. Dans ce genre de situation, cela n'est jamais la faute de la victime !

Fuir : Fuir n'est pas honteux ! La fuite peut s'exprimer par le fait de supprimer le compte, se déconnecter des réseaux sociaux pendant un moment ou encore décider d'utiliser un pseudo à la place de la réelle identité.

Rappeler le cadre légal : Prévenir l'auteur que le harcèlement sexiste en ligne est un délit punissable par la loi peut aider à y mettre fin. Expliquer que, depuis 2014, il existe une loi visant à lutter contre le sexisme dans l'espace public, en ce compris l'espace public numérique, peut être une solution.

Plus d'infos

Fédération des Centres de Planning familial des FPS

Place Saint-Jean 1-2 1000 Bruxelles

02/515 17 68 – cpf@solidaris.be

La Fédération a également réalisé de nombreux outils d'information comme :

- La campagne : « Le harcèlement sexiste virtuel, c'est RÉEL ! » : https://www.planningsfps.be/nos-campagnes/le-harcelement-sexiste-virtuel-cest-reel-2020/
- Des sites thématiques :
  www.stopviolenceconjugale.be
  www.infoviolencessexuelles.be

En français facile

Violence sur internet. Comment réagir ?

On utilise de plus en plus internet et les réseaux sociaux comme Facebook.
Les femmes vivent aussi des violences sur internet et les réseaux.
Cela peut être des insultes, une personne qui se fait passer pour vous.
Ce n'est jamais de la faute de la personne à qui ça arrive.
Comment y réagir ?
La Fédération des Centres de Planning Familial des FPS propose des réponses

Fuir

Ce n'est pas honteux.
C'est supprimer le compte Facebook
C'est ne plus aller sur Facebook pendant un moment.
C'est créer un nouveau compte Facebook.

Rappeler la loi

Il existe une loi qui punit les violences sur internet.
On peut le rappeler à la personne qui les fait.

AUTODÉFENSE ADAPTÉE :

Quand les femmes prennent leur sécurité en mains

Faisons connaissance avec l'ASBL Garance qui conjugue handicap, inclusion et autodéfense au travers de ses différents projets. Pourquoi? Comment? Avec quelles retombées? Et bien plus encore. Irene Zeilinger de l'ASBL Garance, nous l'explique en détail. Quand féminisme, autodéfense et handicaps se rencontrent.

AUTODÉFENSE

L'ASBL Garance mène deux projets distincts en lien avec les femmes en situation de handicap et les violences dont elles peuvent être la cible.

Le premier consiste en **différents ateliers de sécurité à l'attention de femmes en situation de handicap mental**. La particularité de ces ateliers est de former des femmes en situation de handicap mental pour qu'elles puissent ensuite animer des ateliers de sécurité avec leurs paires. Ces femmes disposent d'outils pédagogiques adaptés pour qu'elles puissent essaimer et créer des espaces de libération de la parole et de la créativité, de partage et d'échange de pratiques.

«Nous insistons énormément sur 3 droits : **le droit d'être en sécurité, forte et libre**; le tout accompagné d'une gestuelle spécifique et surtout dans un esprit positif. Nous voulons désamorcer la peur et poser la situation en termes de droit. Par exemple : comment réagir si on t'enlève tel ou tel droit? Et non, tu es victime de...» expose Irene Zeilinger. Elle poursuit «Nous axons notre action sur l'autodéfense féministe.»

L'AUTODÉFENSE FÉMINISTE?

L'autodéfense féministe se distingue par une lecture de genre des violences. Irene explique : «Ces violences sont différentes si on est une femme en situation de handicap, une femme âgée, une jeune femme... les réponses à y donner aussi. On le sait, de manière générale, **la plupart des violences à l'égard des femmes sont exercées dans la sphère privée ET par des proches**. Il s'agit moins d'arrachage de sac à main que de dominer l'autre. Il y a la violence physique certes, mais il y a également la violence verbale, émotionnelle, sociale, spirituelle, financière, sexuelle.»

Elle poursuit : «Nous allons au-delà de ce que punit le Code pénal. **On traite toute la panoplie, du sexisme dit bienveillant au féminicide, en passant par l'exclusion, le manque de respect**. Nous travaillons également sur la déconstruction des normes de genre : féminin et masculin; sur la prise de conscience de ce qui nous empêche dans notre éducation et socialisation de prendre en main notre sécurité. Pour y parvenir, l'ASBL propose de nombreux outils variés basés sur la pédagogie féministe, car nous misons beaucoup sur la co-construction et les échanges. C'est très enrichissant.»

DÉFENSE POUR TOUTES

Le second projet porte sur **l'autodéfense à l'attention de toutes les femmes, quel que soit le handicap**. Mais cela demande plus de moyens financiers, plus de personnels qualifiés et plus de temps afin de la rendre accessible à l'ensemble des femmes, quel que soit le handicap.

Irene Zeilinger explique : «En 2008, Persephone – asbl belge néerlandophone – nous a contactées afin de mettre sur pieds des stages pour le public en situation de handicap. Nous adaptons la formation à la demande que ce soit pour des femmes en situation de handicap visuel, mental, physique ou auditif. Du côté francophone, il existe encore des réticences vis-à-vis de l'approche de genre des violences. C'est pourquoi, au départ, nous avons organisé des ateliers mixtes. Selon moi, ils fonctionnent moins bien que les ateliers exclusivement féminins ou masculins. La dynamique est différente, source parfois de violences, de confusion des rôles et d'infantilisation... quand des couples participent à ces ateliers et au cours desquels l'homme veut affirmer son rôle de protecteur. Cela peut aussi révéler des violences au sein d'un couple... Car les couples en situation de handicap sont soumis aux mêmes émotions, ressentis et comportements que tout couple.»

Elle continue : «Ces ateliers doivent être gérés par des professionnelles formées et sans idées reçues sur les handicaps. Sinon on passe à côté des objectifs de développement de la confiance en soi et de l'échange de stratégies, que l'on soit un homme ou une femme.»

Heureusement, au fur et à mesure, les ateliers genrés se sont mis en place. Irene développe : «Cela apporte tant aux hommes qu'aux femmes des bénéfices non négligeables. Chacun et chacune peut parler de ses difficultés sans crainte et sans regard du sexe dit» opposé «. Mais cela demande pas mal de moyens. C'est pourquoi, depuis 18 mois, maintenant, nous collaborons dans un projet européen avec des partenaires françaises, allemandes, polonaises

Illustrations : © Garance ASBL

et avec l'AVIQ. Ce projet vise à former des animatrices en autodéfense pour les différents publics cibles en situation de handicap avec des modules spécifiques en fonction du type de handicap. L'idée : que ces formatrices appliquent ce qui a été partagé lors de ces modules et le transmettent à d'autres femmes dans des ateliers. C'est très enrichissant et valorisant. La pandémie a mis un sérieux coup de frein à ce projet, mais on s'organise au travers d'ateliers en ligne en attendant qu'on puisse reprendre le travail en présentiel».

Elle poursuit : «Il est indispensable **d'adapter la formation en fonction du type de handicap**. Quand il y a un croisement d'oppressions, il faut s'adapter à la réalité du handicap afin de déconstruire des schémas de pensées, de socialisation et mettre en place des stratégies d'autonomie, de confiance en soi...»

L'ASBL Garance innove à plus d'un titre. Son approche de l'autodéfense est double : physique et verbale pour en finalité construire la confiance en soi. Ce sont souvent des techniques simples, faciles d'accès, hors contexte sportif et utilisables par toutes. Se défendre n'est pas un sport avec une hiérarchie, des compétitions, des règles à suivre, mais bel et bien un droit.

Elle ponctue : «Oui, c'est extrêmement important. Par ce que notre action se situe davantage dans la prévention. Désamorcer est aussi essentiel que, voire prioritaire à, savoir se défendre physiquement. Il s'agit plus d'un repositionnement social, sociétal.»

ET DEMAIN?

«La demande de stages ou de participation à des ateliers est en augmentation constante avec une particularité ces dernières années, les demandes de stages pour les jeunes filles.», continue Irene. «Plus tôt on commence à se défendre contre les violences, mieux on se défend.»

Et elle poursuit : «Il reste pas mal de travail de sensibilisation à accomplir. Les réalités des femmes en situation de handicap ne sont pas suffisamment prises en compte par les associations de défense des droits des femmes et pas toujours connues et reconnues par les associations de handicaps en général. Du côté des professionnels, quels qu'ils soient, il y en a encore trop peu formé à l'accompagnement des femmes en situation de handicap ayant subi des violences. Il y a encore trop peu de lieux d'accueil adaptés et accessibles. Sans parler des politiques qui doivent aussi être sensibilisés.»

En 2021, nous aimerions penser que les femmes en situation de handicap ne vivent pas de violences. Mais ce n'est pas le cas. Loin de vouloir positionner les femmes en victimes, l'ensemble des actions de l'ASBL Garance vise à rendre les femmes actrices de leurs vies, qu'elles soient ou non en situation de handicap, quel qu'il soit. Message à faire passer!

Pour en savoir plus sur Garance :

L'ASBL organise 2 conférences en distanciel :

Le 8 octobre et le 3 décembre.
Les détails pratiques sont en cours de finalisation.

Rue Royale 55, 1000 Bruxelles

02 216 61 16

info@garance.be

GaranceAutodefense

www.garance.be

www.nomeansno.eu (*certaines pages de ce second site sont encore en construction*).

L'ASBL Garance a également publié des guides de sécurité à télécharger gratuitement sur le site ou à recevoir par courrier sur remboursement des frais d'envoi.

En français facile

Quand les femmes en situation de handicap se défendent

L'ASPH a rencontré la directrice de l'ASBL Garance.
Elle s'appelle Irene Zeilinger.
Il y a beaucoup de violences envers les femmes, handicapées ou pas.
Elle nous explique ce que l'ASBL propose aux femmes en situation de handicap pour se défendre.

Une violence peut être :

- **Verbale** : Par exemple, un groupe en rue insulte une femme en situation de handicap. Le groupe dit qu'elle est retardée.
- **Physique** : Par exemple : Un homme suit une femme en rue et veut la frapper.
- **Sexuelle** : Par exemple : Une femme ne veut pas embrasser quelqu'un. La personne la force.
- **Financière** : Par exemple : Une femme reçoit son allocation du ministère. Sa famille ne lui donne pas d'argent.

L'ASBL ne dit pas que les femmes sont victimes de violences.

L'ASBL dit que les femmes ont le droit d'être en sécurité, fortes et libres.

L'ASBL organise 2 types d'ateliers de self-défense pour les femmes en situation de handicap.

Il y en a 1 atelier pour les femmes en situation de handicap mental.

Une fois formées, ces femmes partagent ce qu'elles ont appris avec d'autres femmes en situation de handicap.

Elles sont très fières de montrer ce qu'elles ont appris et comment se défendre.

Ces ateliers sont des lieux où les femmes parlent beaucoup des violences, de ce qu'elles ont mis en place pour y répondre et ne plus subir de violences.

Garance a aussi écrit des guides en Facile à lire et à comprendre.

Il y en a un autre pour les femmes en situation de handicap, qu'elle soit sourde, aveugle, en voiturette ...

Pour l'ASBL, c'est très important d'avoir des ateliers séparés hommes-femmes.

Les hommes ne vivent pas les mêmes violences que les femmes.

Les femmes ne vivent pas les mêmes violences que les hommes.

Les réponses pour ne plus vivre ces violences sont aussi différentes.

C'est ce que l'ASBL Garance appelle l'autodéfense féministe.

En général, les violences sont faites par des proches, à la maison.

Il est très important de savoir quoi faire quand quelqu'un est violent.

Cela donne de la confiance en soi, de l'autonomie.

On n'a plus peur de faire quelque chose.

Les professionnels doivent aussi être formés aux différents handicaps.

Beaucoup de gens ne savent pas qu'il y a de la violence envers les femmes en situation de handicap.

Il faut sensibiliser :

- les associations de femmes
- les associations handicap
- les professionnels comme la police, les services d'accompagnement ...
- les politiques

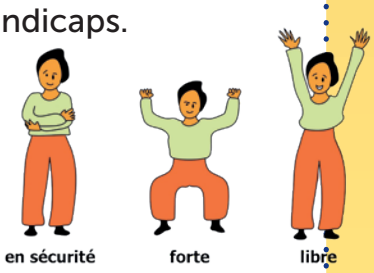

Illustrations : © Garance ASBL

QUE PEUT-ON FAIRE ?

Les pistes de solutions et les revendications
La convergence des combats

Un être humain est doté de plusieurs identités : genre, origines, âge, orientation sexuelle, handicap, convictions religieuses, etc. Il est donc important de dépasser les clivages qui existent entre toutes ces identités et de favoriser les études et les combats inclusifs. En effet, les difficultés rencontrées par différents groupes peuvent être très similaires. Par exemple, les personnes transgenres peuvent présenter des points communs avec les personnes en situation de handicap, rencontrer des discriminations et/ou violences similaires ...

Dans la convergence des combats, il est aussi nécessaire de faire des liens entre les luttes féministes et les mouvements de personnes en situation de handicap (PSH). Les luttes féministes doivent tenir compte des réalités vécues par les femmes opprimées sur base de leur « handicap », ce qui n'est pas forcément le cas aujourd'hui. De même, les mouvements de personnes en situation de handicap doivent se préoccuper des luttes féministes.

Des approches prenant en compte toutes les identités des individus doivent aussi avoir lieu dans tous les domaines de la vie, et notamment politique.

Par exemple, à l'heure actuelle, il est difficile pour une femme en situation de handicap de porter plainte pour une discrimination sur base de son handicap ET de son genre. En effet, c'est chez Unia qu'il faut se plaindre si une discrimination est constatée sur base de son handicap et c'est à l'Institut pour l'égalité des Femmes et des Hommes qu'il faut s'adresser pour déposer une plainte face à une discrimination liée au sexe. Comment alors s'y retrouver ? Comment trouver de l'aide et dénoncer les violences multiples ?

1) FOCUS HANDICAP

Notre demande est de généraliser la politique du handistreaming, comme il est de plus en plus généralisé pour le genre. Dans tous les domaines, il est nécessaire de toujours avoir une attention particulière pour les PSH dont les femmes en situation de handicap. La participation et l'autodétermination de ces femmes sont obligatoires, surtout dans une perspective qui nous tient à cœur : rien sur nous sans nous !

2) BESOIN D'ACCESSIBILITÉ

Les femmes en situation de handicap ne peuvent pas mettre fin aux violences qu'elles subissent si l'accessibilité des services n'est pas garantie en toute autonomie.

L'architecture « validiste » est un facteur d'oppression et d'exclusion. Pouvoir vivre de manière autonome, accéder à des logements adaptés, accéder à des services d'aide à domicile, se rendre dans les lieux privés et publics en sécurité, utiliser les transports désirés en toute autonomie, accéder à différents endroits manière qui ne porte pas atteinte à la dignité humaine sont autant de facteurs de participation sociale et d'émancipation des personnes en situation de handicap.

Rappelons l'importance de la communication adaptée et accessible ! Trop peu d'informations, tant générales que spécialisées, sont à la portée de personnes ayant différents types de handicap. Des documents en grand format, en braille, en Facile à Lire et à Comprendre (FALC), des interprètes disponibles dans les différents services (bureaux de police, hôpitaux, tribunaux ...) sont nécessaires à la participation citoyenne des PSH. Leur protection et la prise en charge de leurs demandes ne peuvent s'exercer sans ces préalables.

3) FORMATION DES PROFESSIONNELS ET PROFESSIONNELLES

Très peu de femmes en situation de handicap demandent des informations spécifiques sur les violences intimes à des professionnels. En plus de permettre un accès physique aux services et aux informations, des démarches proactives sont attendues pour aller vers les personnes qui en ont besoin, afin de leur proposer des aides correspondant à leurs demandes, parallèlement à un axe préventif. Cela nécessite que les professionnels soient sensibilisés aux violences et formés à leur prise en charge.

Les institutions spécialisées sont peu nombreuses à sensibiliser aux violences et à former des groupes de parole réguliers sur la sexualité, les violences, la discrimination, le consentement et les abus. Certains outils de type Éducation à la Vie Relationnelle et Affective existent déjà, mais ne prennent pas compte toutes les formes de violences, notamment celles exercées par le personnel soignant, etc. Les femmes vivant en institution ne sont pas forcément conscientes de ces problématiques, d'autant plus qu'elles possèdent parfois peu de lien avec l'extérieur.

À qui s'adresser ? Par quel moyen ? Comment savoir si le mot va être transmis après en avoir parlé à un membre du personnel ? Comment gérer cela au quotidien ? Comment s'assurer qu'il ne va pas y avoir de représailles ? Autant de questions auxquelles il faut être capable de répondre.

Enfin, les membres du corps de police doivent être formés aux violences spécifiques liées au handicap, notamment au handicap intellectuel pour une prise en charge digne et un suivi correct.

4) DISPOSITIFS ET PROGRAMMES DE SENSIBILISATION

Tous les obstacles rencontrés par les femmes en situation de handicap face à la dénonciation des violences nous

démontrent qu'il est temps de mettre sur pied des dispositifs d'aide, de sensibilisation, de partage d'expérience et de soutien. Ces programmes serviraient à reconnaître les différentes formes de violence et les abus, à réagir face à eux, mais aussi les prévenir depuis l'enfance. De plus, ils contribueraient à faciliter la vie relationnelle et affective, à améliorer l'éducation à la santé sexuelle et reproductive des femmes en situation de handicap, à aider contre le cyberharcèlement, etc.

Ces programmes peuvent être mis sur pied par des institutions, des associations, des établissements scolaires, des groupes militants, des centres psychomédicaux sociaux, des aides-soignants, des infirmiers, des aidants proches ou même l'État.

Toutes ces pistes menées à long terme contribueraient à la visibilisation des violences faites aux femmes en situation de handicap, à soutenir ces femmes, à poursuivre l'auteur des violences, à prévenir le récidivisme et l'impunité, tout en conscientisant la société aux discriminations exercées sur ces femmes.

5) LÉGISLATION ET POLITIQUE

Les initiatives de terrain doivent évidemment être accompagnées de stratégies, lois, politiques et plans d'action de la part des gouvernements pour garantir la protection des femmes et des filles en situation de handicap. Une coordination globale est nécessaire dans différents secteurs à tous les niveaux de pouvoir et de décision. N'oublions pas l'importance du rôle des personnes concernées elles-mêmes, du Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées ainsi que d'autres conseils d'avis qui doivent nécessairement être impliqués.

6) FAVORISER LA RECHERCHE

Enfin, il est nécessaire d'encourager la production de recherches sur le plan national en donnant les moyens aux chercheurs et chercheuses pour le faire. Les violences et les discriminations que subissent les femmes et les filles en situation de handicap sont encore des phénomènes sous-estimés et trop peu analysés. Cela permettrait d'orienter en conscience les politiques publiques aux problématiques liées au handicap et de ne pas mener de « politiques générales » qui ne parviennent pas à saisir les identités multiples des individus.

Tant que la société est consolidée autour de systèmes favorisant la discrimination (sur base du genre et du handicap, notamment) et que des citoyennes et citoyens et en subissent les conséquences, nous ne pouvons pas espérer vivre et participer à une société juste et équitable ! En 2021 chaque personne doit être détentrice des droits fondamentaux liés à la dignité, à l'intégrité, à l'égalité et à la non-discrimination. Nous avons toutes et tous un rôle à jouer pour faire évoluer les mentalités et faire prendre conscience de ces violences afin de contribuer à les éradiquer.

Pour en savoir plus :

Étude ASPH : « Femmes en situation de handicap, une double discrimination violente », réalisée par Maï Paulus

Téléchargeable sur notre site

www.asph.be

Nous pouvons également vous l'envoyer sur simple demande :

ASPH – 02/515 02 65 – asph@solidaris.be

En français facile

Que faire en cas de violences ?

Un être humain = un genre : féminin, masculin
= un âge
= une vie sexuelle
= un handicap ou pas
= une religion ou pas

Il est important de penser « Tous Ensemble » et pas « l'un contre l'autre ».
Souvent, on veut les mêmes choses.

Quand il y a des violences, elles sont nombreuses et peuvent toucher tous les domaines.

Quelles sont les solutions face à des violences ?

1) Handicap

Rien sur nous sans nous.

Les politiques doivent penser femme et handicap quand ils pensent une loi, un projet.

2) Accessibilité

Sans accessibilité, pas d'inclusion et pas d'autonomie.

Sans logements adaptés, sans transports en commun accessibles, sans services accessibles … Les femmes en situation de handicap ne peuvent pas mettre fin aux violences qu'elles vivent.

Il n'y a pas assez d'informations adaptées et accessibles :

En Braille

En Facile à Lire et à Comprendre

En Langue des Signes

3) Formation des professionnels

Pour accompagner les femmes en situation de handicap victimes de violences, il faut sensibiliser et former aux handicaps et aux violences tous les professionnels : la police, les services d'aides, les institutions …

En institution, il peut y avoir des groupes de paroles sur la violence, mais aussi la vie affective et sexuelle …

4) Sensibilisation

Qu'est-ce que les violences ?

Beaucoup de femmes en situation de handicap ne les reconnaissent pas et ne savent pas ce qu'il faut faire pour réagir.

Il faut sensibiliser les femmes en situation de handicap et les soutenir quand elles ne veulent plus vivre des violences.

5) Législation et politique

Il faut des lois pour lutter contre les violences faites aux femmes en situation de handicap.

6) Savoir de quoi on parle

On ne parle pas beaucoup des violences faites aux femmes et filles en situation de handicap.

On ne sait pas tout sur ces violences.

Pour mettre en place des projets, des lois qui touchent toutes les situations de violences, il faut savoir de quoi on parle et faire un travail de recherche sur les violences faites aux femmes et aux filles en situation de handicap.

Les femmes en situation de handicap ont le droit d'être en sécurité, fortes et libres.

Il faut faire changer les choses pour ne plus laisser faire ces violences.

SITES

Brabant :
Rue du Midi, 111 – 1000 Bruxelles
02 546 14 42 – fnph@fmsb.be
Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.

Brabant wallon :
Chaussée de Bruxelles, 5 – 1300 Wavre
02 546 14 42 – fnph@fmsb.be
Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.

Centre, Charleroi et Soignies :
Place Charles II, 24 - 6000 Charleroi
071 50 78 14 (en matinée) – asph.charleroi@solidaris.be
Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.

Liège :
Rue Douffet, 36 – 4020 Liège
04 341 63 06 (en matinée) – asph@mslux.be – espacedifferences.liege@solidaris.be
Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.
Ludothèque adaptée + activités Equimotricité

Luxembourg :
Place de la Mutualité, 1 – 6870 Saint-Hubert
061 23 11 37 - asph@mslux.be
Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.

Mons Wallonie picarde
Avenue des Nouvelles Technologies, 24 – 7080 Frameries
rue du Fort, 48 – 7800
068 84 82 89
Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.
Ludothèque adaptée

Province de Namur :
Chaussée de Waterloo, 182 – 5002 Saint-Servais
081 77 78 00 – 325.asph@solidaris.be
Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.
Ludothèque adaptée

Liège

OUTIL HANDICAP ET SEXUALITÉ : ENTRE DÉSIR ET RÉALITÉ

Brochure stérilisation/contraception :

L'ASPH de Liège en collaboration avec le centre de planning familial des FPS de Verviers vont éditer une brochure d'information sur la contraception et la stérilisation à destination des personnes en situation de handicap, de leurs parents ou responsables légaux et des professionnels dans le but de répondre aux questionnements liées au choix d'une contraception masculine et féminine(temporaire ou définitive) mais également à l'impact de ces moyens sur la personne en situation de handicap.

Cette brochure abordera la loi, la notion de choix et de consentement éclairé mais aussi la comparaison entre la contraception temporaire et la stérilisation. Tout cela dans le but de poser les bon choix en connaissance de cause et dans le respect de chacune et chacun.

Cette brochure sera réécrite en « Facile à Lire et à Comprendre » pour qu'elle soit accessible au plus grand nombre.

Nous vous tiendrons informée de sa parution ...

Liège

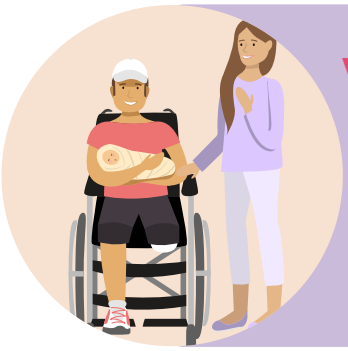

VIDÉO HORIZON 2000 SUR L'HANDIPARENTALITÉ

L'ASPH de Liège travaille depuis quelques années sur la parentalité des personnes en situation de handicap. Dans ce cadre, une collaboration avec l'asbl Horizon 2000 s'est mise en place autour de vidéos de témoignages sur l'handiparentalité. A l'occasion de la fête des mères, nous avons mis à l'honneur ces mamans exceptionnelles pour que l' handiparentalité ne soit plus un tabou.

https://youtu.be/nAiOpdim2Eo

RÉGIONALE DE LIÈGE

L'ASPH de Liège en collaboration avec le Centre de Planning Familial des FPS de Liège, a édité un cahier d'animations pour aborder la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) avec des personnes présentant une déficience intellectuelle légère à modérée.

L'outil se présente sous la forme d'une mallette pédagogique composée d'un cahier d'animations de 84 pages détaillées avec des fiches d'animation et des supports pédagogiques (pictogrammes, feuilles de travail et d'explications).

Cet outil se veut pratique, adapté et adaptable à la réalité des participantes et participants, des professionnelles et des professionnels de terrain.

Ce cahier est un recueil d'idées et d'outils pour aller … à la rencontre de soi, de l'autre, de l'amitié et de l'amour.

PRIX : 100€ Frais d'envoi compris

Afin d'exploiter au mieux cet outil, l'ASPH proposent également des formations d'une journée.

Pour les formations sur site

350 € + 80 € de frais de déplacement pour un groupe de 6 à 10 personnes

Un exemplaire de l'outil d'animation compris

Pour les formations dans nos locaux

120 € par personne

Un exemplaire de l'outil d'animation compris

Prochaines dates de formations

A Liège ou en visio conférence en fonction de la situation sanitaire et des désidaratas des participants

03/08/2021 – 24/09/2021 – 23/11/2021

A Namur ou en visio conférence en fonction de la situation sanitaire et des désidaratas des participants

22/10/2021

Pour commander l'outil, s'inscrire à une formation ou demander une formation sur site

www.solidaris-liege.be/asph

infohandicap.liege@solidaris.be

04 341 63 06

ASPH de Liège

Rue Douffet 36, 4020 Liège

www.solidaris-liege.be/asph

Contact center ASPH

A votre écoute !

Accessible aux personnes sourdes et malentendantes

Un seul numéro: **02/515 19 19**

ou via **contactcenter.asph@solidaris.be**

Pour toutes **questions liées de près ou de loin au handicap,** les assistantes sociales ASPH sont là pour **écouter, accompagner, orienter et soutenir** les personnes en situation de handicap, les familles et les proches !

Nouveaux horaires

Du lundi au vendredi de 8h à 12h.

Du lundi au vendredi de 9h30 à 11h00.
Pour les personnes sourdes et malentendantes.
En collaboration avec Relais Signes

Solidaris réseau

A.S.P.H.